

## **Club de gymnastique**

Le club de gymnastique a repris ses activités depuis le 9 septembre 2024. Il vous accueille à la salle des fêtes tous les lundis de 19h00 à 20h00.

Inscription possible à partir de 15 ans.

Renseignements : Dominique Orange au 06 79 71 12 97.

## **Initiation Badminton :**



Tous les mercredis de 18h30 à 19h30 et de 19h30 à 20h30.

16 places maximum par séance. Rentrée le 11 septembre.

Inscription possible à partir de 15 ans.

Renseignements : Dominique Orange au 06 79 71 12 97.



**\*\*\* PAS-EN-ARTOIS \*\*\* INFOS \*\*\* Septembre 2024 \*\*\* N° 37 \*\*\***

## **« A portée de mains » :**

L'atelier de poterie-céramique de l'Association reprendra ses activités à partir du vendredi 27 septembre (Adultes de 14h à 17h ; Enfants de 17h à 18h).

Tarifs : Adultes : 4€/séances ou 40€ par trimestre – Enfants : 3€/séance ou 30€ par trimestre

Fournitures et cuissons comprises. Deux séances gratuites. Le nombre de places étant limité, une pré-inscription est obligatoire. Renseignements au 06 07 85 13 59.



Chers Abonnés,

Suite à la démission de M. DUGAUGUEZ Christophe de son poste d'adjoint technique du 2 Juillet 2024, le Syndicat a mis en place un nouveau numéro de téléphone pour son astreinte technique.

A cet effet, je vous remercie d'avance de ne plus utiliser le numéro de M. DUGAUGUEZ au sujet des problèmes techniques que vous pourriez rencontrer afin de ne pas le déranger.

MERCI dès à présent d'utiliser les moyens de communication suivants :

Service technique : 06.30.90.63.43  
eaux.pasenartois@gmail.com

Secrétariat : eaux.pasenartois@gmail.com  
Permanence tous les mercredis de 10h00 à 12h00

**N'hésitez pas à nous contacter par mail, la messagerie est régulièrement consultée. Cela nous permet de cibler et tracer votre demande afin d'y répondre dans les meilleurs délais.**

## **Retrait des containers route de Famechon :**



A la suite de dépôts sauvages incessants, il a été décidé de déplacer ces containers vers les autres points de collecte et la déchèterie)

**Toute personne prise en train d'abandonner ses déchets sera poursuivie en justice.**

## **Compte rendu de la séance du conseil municipal du 04 septembre 2024**

### **1/ Extension du cabinet médical : Convention relative au versement d'une avance budgétaire à la commune de Pas-en-Artois par la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, dans la séance du 09 juillet 2024, le conseil municipal a décidé d'entreprendre l'extension du cabinet médical sous réserve notamment d'obtenir une avance de trésorerie de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois afin de couvrir les dépenses dans l'attente du versement des subventions et du FCTVA.

Monsieur le Maire informe que le conseil communautaire a, dans sa séance du 22 août 2024, délibération n° 128, décidé de verser une avance de trésorerie estimée à 252 746 € correspondant au montant des subventions soit 202 774 € (Montant qui sera actualisé en fonction des subventions réellement obtenues) et au montant du FCTVA soit 49 972 € (Montant qui sera actualisé en fonction du montant du FCTVA qui sera réellement versé).

Il ajoute qu'il est ainsi, proposé de signer une convention relative au versement d'une avance de trésorerie avec la Communauté de Communes correspondant au montant des subventions et du FCTVA dans l'attente du versement de celles-ci.

Celle-ci précise que :

Le versement de l'avance de trésorerie fera l'objet de mandats de paiement établis par la CCCA selon les modalités suivantes :

50 000 € à la signature de la présente convention et du contrat de maîtrise d'œuvre avec l'architecte en charge de l'opération ;

Et le solde dès réception par la CCCA :

- Des notifications de subvention par les différents partenaires financiers de l'opération,
- De la copie de la notification des ordres de service des entreprises,
- De l'avenant fixant le montant définitif de l'avance suite aux notifications de subvention par les différents partenaires financiers de l'opération et de la copie des actes d'engagement et des devis validés des différentes entreprises et bureaux d'études intervenants.

La commune de Pas-en-Artois s'engage à inscrire dans son budget les crédits budgétaires correspondant au remboursement de l'intégralité de l'avance consentie,

Le remboursement devra être effectué au plus tard le 31 décembre 2027,

L'avance de trésorerie pourra faire l'objet de remboursements partiels à la CCCA, en fonction des disponibilités de trésorerie de la commune.

L'avance consentie ne fera l'objet d'aucune facturation d'intérêts ou de frais de gestion à la commune. Après délibération, les membres du conseil municipal :

- D'accepter l'avance de trésorerie de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois estimée à ce jour à 252 746 € ;
- D'inscrire les crédits correspondants au Budget primitif ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le maire à signer les actes d'engagement ainsi que toute pièce nécessaire à ce dossier.

## **2/ Décision modificative n° 2.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite à l'adoption par le conseil municipal de la convention proposée par la Communauté de Communes des campagnes de l'Artois concernant une avance de trésorerie pour l'extension du cabinet médical, il y a lieu de prendre une décision modificative du Budget primitif 2024.

En effet, il s'agit de prendre en compte l'avance de 50 000 euros qui sera versée à la signature de ladite convention.

Il propose donc de modifier le Budget Primitif comme suit :

- Recettes d'investissement : Article 168751 : + 50 000 euros
- Dépenses d'investissement : Article 231 : + 50 000 euros.

Après en avoir délibéré, les membres présents acceptent à l'unanimité les propositions de Monsieur le Maire.

## **3/ Devis : remplacement d'un filet pare-ballons**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un filet pare-ballon (terrain du jeu de paume) a été remplacé récemment. Il ajoute que le filet entre la rue des écoles et le grand terrain est très endommagé et qu'il y a lieu de le remplacer. Un devis a été demandé à la société ALTRAD MEFRAN pour un filet de 45,60 m sur 4,10 m. Ce devis s'élève à la somme de 690,00 € TTC.

Après délibération, le devis est accepté à l'unanimité.

## **4/ Devis : Gâche électrique pour la porte de l'église.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la porte de l'église est ouverte chaque matin et fermée par ses soins chaque jour. Un devis a été demandé aux Ets REMY à Pas-en-Artois pour équiper cette porte d'une gâche électrique relié à une horloge. Ce devis s'élève à la somme de 919,00 € HT soit 1 102,90 € TTC.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, considérant que ce dispositif éviterait les déplacements 2 fois par jour et les oublis, acceptent ledit devis.

## **5/ Devis : Interrupteurs crépusculaires**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les sept armoires électriques de l'éclairage public sont équipées d'une horloge astronomique qui coupe l'éclairage le soir à 22h00 (24h00 le weekend) et le met en route le matin à 5h00.

Par contre il doit régler manuellement l'heure de mise en route de l'éclairage le soir et l'heure de coupure le matin selon les saisons. Cette opération est fastidieuse et se répète très souvent.

Un devis a donc été demandé aux Ets REMY pour la fourniture et la pose d'interrupteurs crépusculaires sur chaque armoire. Ces interrupteurs couperaient l'éclairage public le matin ou le mettraient en route le soir selon la luminosité. Ce devis pour équiper les sept armoires s'élève à la somme de 1 047,00 € HT soit 1 256,40 € TTC

Les conseillers municipaux à l'unanimité acceptent ce devis.

## **6/ Questions diverses**

- Barrières de la ruelle entre la Grand Place et la rue de l'aumône qui obligent les personnes avec un landau ou une poussette à faire le tour par la Place Werquin.
- Bancs du terrain du stade Emile Malingue qui seraient à remplacer.
- Acquisition de traverses en bois pour création d'un massif arboré au parking du cabinet médical.
- Aménagement de l'espace situé au bout de la rue de l'aumône (après la passerelle).
- Stationnement ruelle des jonquilles.
- Nettoyage des containers du SMIRTOM par les conseillers municipaux et les volontaires samedi 14 septembre. Rendez-vous à 9h00 devant la mairie. Toute aide sera la bienvenue.

Séance levée à 23h00.

## **A votre disposition, les outils numériques de la commune :**

### **Site Internet :**

<https://pasenartois.fr/>

N'oubliez pas de consulter le site Internet de la commune lorsque vous avez besoin d'un renseignement, des coordonnées d'une association, d'un commerce, etc.

Nous essayons de le tenir à jour régulièrement.



### **IntraMuros**

IntraMuros est une application que vous pouvez installer gratuitement sur téléphone portable.

Elle vous permet d'être au courant des manifestations organisées dans notre commune par la municipalité ou par les associations.

Elle vous permet d'utiliser les services mis à votre disposition : l'annuaire, le signalement d'un problème, les associations, les écoles, les médiathèques et les commerces.

### **Chats errants :**

Nous constatons une augmentation de la population des chats sur la voie publique. Cette situation est favorisée par la non stérilisation des chats et par l'apport de nourriture. A ce jour, nous recevons beaucoup de plaintes d'administrés ou des signalements de chats en détresse.

L'association O' Pattes de velours de Doullens peut vous apporter une aide si besoin (Stérilisation, placement, ...). En contrepartie, pensez à leur faire un don.